

Motion 1607

Rôle de l'Etat dans l'avenir du Stade de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant le rapport de la Commission de contrôle de gestion au sujet du Stade de Genève

invite le Conseil d'Etat

à présenter au plus tard deux mois après l'adoption de ce rapport par le Grand Conseil, un rapport circonstancié qui contienne une prise de position relative aux conclusions et aux recommandations du RD 547 de la CCG et des indications précises concernant la stratégie qu'il entend suivre dans ce dossier, ainsi que les leçons qu'il en tire, notamment sur la gestion des projets impliquant des partenariats public-privé, ainsi que les procédures de sécurité pour les installations à forte fréquentation.